

RÈGLEMENT DE LA VILLE D'OULLINS POUR UNE CÉRÉMONIE DE MARIAGE RÉUSSIE

Vous allez prochainement vous unir à la mairie d'Oullins et je tenais à vous féliciter pour cet heureux événement. Le mariage est une union officielle concrétisée par une cérémonie solennelle conduite par un élu, qui dans l'exercice de ses fonctions d'officier d'état civil, vêtu de l'écharpe tricolore symbolisant la République Française, recueille l'échange des consentements. Cette cérémonie a lieu au sein de la mairie dans laquelle chacun doit respecter les principes de neutralité et laïcité, les drapeaux étrangers et les prières sont donc interdits. En outre, vous devez, ainsi que les témoins, être indétectables tout au long de la cérémonie, le port d'un accessoire vestimentaire qui serait de nature à empêcher cette identification est donc à proscrire. Enfin il convient de respecter les principes de savoir-vivre ensemble et de respect des lieux afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous. Cette charte de bonne conduite s'adresse aux futurs époux, à vos familles et à vos invités.

► AVANT LA CÉRÉMONIE

La date de la cérémonie n'est définitive qu'une fois le dossier complet. Toute modification de la date de la cérémonie ou annulation doit être faite par écrit. Les futurs époux sont tenus de faire une demande écrite, adressée à Madame le Maire, s'ils projettent un déroulement spécial lors de la cérémonie (ex : photo dans l'enceinte de la mairie ou sur le perron, musique..)

► PENDANT LA CÉRÉMONIE

• Respect des élus

L'élu, qui célèbre votre mariage est garant du respect des règles énumérées par le code civil qui donne toute la valeur et la portée juridique à votre engagement. Il est donc indispensable de suivre ses instructions.

• Respect des horaires de la cérémonie

Lors du dépôt de votre dossier de mariage, vous vous êtes engagés sur le jour et l'heure de la cérémonie de mariage. Afin de permettre le déroulement harmonieux des célébrations, il vous est demandé de vous présenter avec vos témoins et vos invités, un quart d'heure avant l'horaire indiqué. Il convient par conséquent de sensibiliser vos témoins et vos invités sur ce point.

Tout retard vous expose au report de votre mariage.

Pour les cérémonies du samedi
- dès le lundi à 14h

Pour les cérémonies en semaine

- dès le lendemain à l'heure convenue avec l'élu(e) célébrant
- Respect des lieux et de la sécurité de tous

LIEUX

Les jets de pétales, de riz, de fleurs en papier, de confettis sont strictement interdits dans l'enceinte de L'Hôtel de Ville, sur les marches et le parvis de l'Hôtel de Ville. Les orchestres, groupes musicaux et drapeaux sont strictement interdits dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville. Le samedi uniquement, le parking de la mairie, sous réserve qu'il soit disponible à la date choisie, pourra être mis à disposition des futurs époux pendant la durée de la cérémonie civile (maximum une dizaine de véhicules par mariage). Une demande devra être formulée par écrit au dépôt du dossier ou 15 jours avant la cérémonie. **Le parking doit être libéré de vos véhicules à la fin de la cérémonie civile au risque de trouver le portail fermé. Je vous remercie de bien vouloir en informer vos invités.**

SÉCURITÉ

Afin de lutter contre les nombreuses infractions et les mauvais comportements de certaines personnes se trouvant dans les cortèges de mariages, nous tenons à vous informer que la Ville d'Oullins dispose de nombreuses caméras de vidéo protection.

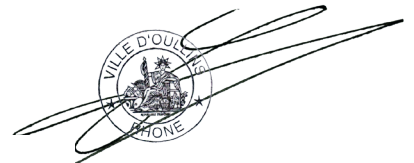
Des vidéo opérateurs assermentés par le Tribunal de Police de Lyon suivent, entre autre, la progression des cortèges arrivant et partant de la mairie.

Nous vous informons que toutes les infractions constatées font l'objet d'un procès-verbal électronique qui est automatiquement transmis à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) à Rennes. Cette agence, après identification, adresse un avis de contravention par courrier au propriétaire ou locataire du véhicule.

Dans un souci de transparence et afin de préserver la sécurité de tous, **je vous remercie de bien vouloir en informer vos invités.**

Je vous adresse mes vifs remerciements, vous transmets mes meilleurs vœux de bonheur et souhaite que cette journée de célébration soit un moment unique pour tous.

Clotilde POUZERGUE,
Maire d'Oullins
Conseillère Métropolitaine



COUPON À REMETTRE AU SERVICE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER

Oullins, le.....

Par la signature de cette charte, nous les futurs époux, épouses, nous nous engageons à ce que notre cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les valeurs de la République. Nous nous engageons à porter à la connaissance de nos proches le contenu de ce règlement afin de faire respecter les règles de bonne conduite et de sécurité.

Nom, prénom et signature :

Nom, prénom et signature :